



ASSOCIATION DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE
DES RÉGIONS DE LA CAPITALE NATIONALE
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

EXPLICATIONS

PATINAGE DE COMPÉTITION

VOLET PATINAGE SYNCHRONISÉ

Pour le patinage synchronisé la période ouverte pour la mise en candidature s'échelonne du **01 juillet 2022 au 19 mars 2023**. Aucun envoi ne sera accepté après **23h59, le vendredi 17 février 2023** pour les équipes dont les régionaux sont en décembre et après **23h59, le lundi 20 mars 2023** pour les équipes dont les régionaux sont en mars.

Les documents pour les mises en candidatures du patinage synchronisé devront être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : **laureats.acparcnca@gmail.com**

Procédures

Sélectionner 3 compétitions parmi les suivantes :

- Invitation Mascouche
- Championnats régionaux de patinage synchronisé
- Invitation St-Hubert
- Invitation Constance Bélanger 2023

Les équipes accumulent des points selon leur rang et selon le nombre d'équipe.

- Premier quart = 4 points
- Deuxième quart = 3 points
- Troisième quart = 2 points
- Quatrième quart = 1 point

Exemple: une équipe qui termine 3^{ième} sur 5 obtiendra 2 points

Lorsque le nombre d'équipes n'est pas divisible par 4 les premiers quarts seront les plus grands.

Exemple : 10 équipes participantes

1^{ière}, 2^{ième}, 3^{ième} position = 4 points
4^{ième}, 5^{ième}, 6^{ième} position = 3 points
7^{ième} et 8^{ième} position = 2 points
9^{ième} et 10^{ième} position = 1 point